



# PROTES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE



L'État doit tenir ses promesses envers les protes de l'Imprimerie nationale.

Les carrières et le pouvoir d'achat sont au cœur des préoccupations des fonctionnaires lors des élections professionnelles de décembre 2018. Pour les protes, c'est l'occasion de rappeler lors des CAP, avec leurs candidats CFDT-CGT, qu'ils sont tout particulièrement maltraités par leur ministère de gestion et par la Fonction publique.

## Mettre en œuvre rétroactivement PPCR

L'État s'est engagé à mettre en œuvre le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) au bénéfice de l'ensemble des fonctionnaires y compris les corps atypiques. De fait aujourd'hui, la quasi totalité des fonctionnaires ont vu leurs statuts modifiés pour intégrer une revalorisation de leur grille indiciaire.

**L'État s'est largement exprimé sur la reconnaissance accordée aux fonctionnaires pour leurs qualifications, leurs efforts et même leur pouvoir d'achat grâce au protocole PPCR. Pourquoi en priver les protes ?**

La ministre Annick Girardin a demandé à la DGAFP le 21 avril 2017, de mettre en œuvre les travaux de revalorisation des grilles des protes et protes principaux. Depuis cette date les fédérations de fonctionnaires CFDT et CGT ont multiplié les relances auprès de la DGAFP. Cette dernière a accusé réception des demandes mais, au prétexte de sa charge de travail, n'a rien produit. La DGAFP doit sortir de son inertie qui devient la source d'une profonde injustice !

## Revaloriser l'ACF dans la transparence

Les ministères économiques et financiers sont pleinement responsables du gel de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF) des fonctionnaires techniques de l'Imprimerie Nationale. Seuls les collègues restés à l'I.N. bénéficient d'une revalorisation à l'occasion des changements d'échelon grâce à un barème indicé défini.

A défaut, les personnels affectés dans les directions des ministères économiques et financiers (MEF) voient le montant de leur ACF gelé et leurs demandes de réévaluation sont rejetées.

Par esprit de justice envers les protes et par souci d'égalité avec leurs collègues des autres corps de catégorie A, le ministère doit établir un barème indicé pour l'ACF.

## Nos engagements

- rendre compte de notre mandat ;
- rechercher l'égalité de traitement dans la gestion de la carrière des protes quels que soient le lieu géographique de travail, la région, le service, ou l'employeur ;
- demander d'ouvrir la possibilité de détachement dans le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines ;
- assurer un accompagnement régulier, proche et sur le long terme des protes.

**Pour donner plus de force à vos revendications,  
pour donner un mandat et une légitimité à vos représentants,**

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE,**

**VOTEZ POUR LES CANDIDATS CFDT - CGT !**